

TRABEC FLASH

Bulletin d'information périodique n° 285 – 30/08/2021

BONNE RENTREE !

Balayage des rues

Le balayage des rues et des caniveaux sera effectué le 2 SEPTEMBRE 2021

Pour permettre ce nettoyage, aucun véhicule ne doit être stationné sur la chaussée ou à cheval sur la chaussée et le trottoir, à partir de 8 h du matin.

Nous vous remercions à l'avance pour votre civisme.

Point d'informations



Les évolutions concernant la vie communale :

Evolution des horaires de passage du facteur

La Poste se transforme pour s'adapter à l'essor du commerce en ligne, l'émergence des besoins dans le domaine des services et la baisse du volume du courrier.

La Poste a ainsi développé de nouveaux services facteurs destinés à satisfaire

- les particuliers avec « Veiller sur mes parents », permettant de visiter les plus âgés à leur domicile, selon des fréquences définies, la livraison de courses et de repas, l'installation et la prise en main d'Ardoiz, la tablette conçue pour les seniors,
- les professionnels.

Cela implique une nouvelle organisation, notamment par rapport au métier de facteur assurant ses missions de contact clients et de distribution des colis et du courrier tout au long de la journée.

Ainsi, depuis le 13 juillet 2021, les horaires du passage du facteur ont évolué et il peut passer le matin ou l'après-midi.



Le tri des déchets : rajout d'un conteneur de tri rue du Fays

En raison de la grande implication des Trabecs dans le tri des déchets, la capacité actuelle des conteneurs installés sur notre commune s'est avérée insuffisante.

Une nouvelle disposition des conteneurs - rue du Fays - avec l'installation d'un conteneur supplémentaire - sera mise en place derrière le cimetière.

La collecte des ordures ménagères

Les modalités de collecte des ordures ménagères vont évoluer à compter du 4 octobre 2021 dans le cadre d'une expérimentation.

Les bacs des ordures ménagères seront collectés tous les 15 jours au lieu de toutes les semaines actuellement.

Merci d'aviser la mairie en cas de problèmes particuliers liés à cette évolution.

Et actuellement



COLLECTE EXCEPTIONNELLE D'EXTINCTEURS USAGERS

Jusqu'au 15 septembre 2021

à la déchèterie de Toul uniquement



COLLECTE EXCEPTIONNELLE DE BOUCHONS DE LIEGE

Au profit de Lorraine Energies Renouvelables (pour un projet de rénovation du plancher des bureaux de Blâmont)

Déchèteries de Toul et de Fontenoy/Gondreville

Concessions cimetières

Suite à la mise à jour du suivi des concessions cimetières, il apparaît qu'un certain nombre de concessions sont arrivées ou arriveront prochainement à leur terme.

Si vous êtes concernés ou pensez l'être, nous vous invitons à prendre contact avec la mairie.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

En plus du Plan Local d'Urbanisme en cours de finalisation pour notre commune, le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal initié par la Communauté de Communes Terres Toulaises (CC2T) est en phase de concertation avant d'être présenté aux Personnes Publiques Associées, et des permanences ouvertes au public se tiendront par secteur.

Pour notre commune, la réunion publique est prévue le

Mercredi 22 septembre 2021

de 17h à 20h

à GONDREVILLE - Espace Jacques Callot - Place du Général Leclerc

N'hésitez pas à venir prendre connaissance du projet et faire part de vos éventuelles remarques, questions ou suggestions.

COVID 19

Par arrêté préfectoral du 27 août 2021, le port du masque est obligatoire dans le département de Meurthe-et-Moselle, jusqu'au 30 septembre 2021 inclus, pour tout piéton de 11 ans et plus, sur la voie publique ou dans l'espace public, dans les lieux et circonstances suivantes :

- rassemblements de toute nature (manifestations, évènements culturels ou sportifs)
- marchés non couverts, brocantes, ventes au déballage,
- dans un rayon de 50 mètres autour des entrées ou sorties des crèches, établissements scolaires et établissements d'enseignement supérieur, publics ou privés.

Par ailleurs, il est rappelé que le pass sanitaire est obligatoire pour accéder à la salle des fêtes ou à la salle de l'ancienne école, pour toute activité ou pour tout événement, même d'ordre privé.

Qualité de l'eau

Un contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine a été effectué le 10 août 2021.

La conclusion sanitaire est :

« Eau d'alimentation respectant les exigences de qualité réglementaires pour les paramètres analysés. Toutefois la teneur en désinfectant (chlore libre) est très élevée (> 0,3 mg/l). »

Le compte rendu de cette analyse est disponible sur notre site Internet - Rubrique La Municipalité - Les publications

et retrouvez toutes nos infos sur le site villeysecc.fr